Principaux résultats

Le patrimoine retraite net, à l'instar de l'indicateur équivalent exprimé en termes bruts, représente la valeur viagère actualisée du flux de prestations de retraite, mais en tenant compte des impôts et cotisations acquittés sur les revenus perçus par les retraités. Dans un cas comme dans l'autre, le patrimoine retraite est exprimé en multiple du salaire individuel *brut*.

Pour un revenu moyen, le patrimoine retraite net est égal, en moyenne, au salaire individuel brut multiplié par 8.1 pour les hommes et 9.3 pour les femmes dans les pays de l'OCDE. Le fait que le chiffre soit plus élevé pour les femmes que pour les hommes s'explique principalement par des différences d'espérance de vie entre les sexes.

Comme le patrimoine retraite net est exprimé en multiple du salaire individuel brut, il est soit inférieur (lorsque les retraités sont assujettis à l'impôt), soit égal (lorsque les pensions de retraite ne pas imposées ou que le revenu des retraités est inférieur au seuil d'imposition) au patrimoine retraite brut. Cela apparaît clairement dans les deux graphiques ci-contre : en République slovaque et en Turquie, par exemple, le patrimoine retraite brut est égal au patrimoine retraite net, car les pensions ne sont pas imposables.

Le niveau des patrimoines retraite est sensiblement modifié lorsque l'on prend en compte les chiffres nets et non les valeurs brutes, tout comme le classement des pays. Ainsi, pour un revenu moyen, le Danemark se classe en 3^e position des pays de l'OCDE si l'on regarde le patrimoine retraite brut, mais se situe au 9e rang en termes nets. Au Danemark, le rapport patrimoine retraite net/brut s'élève à 68 %. La situation est identique dans les quatre autres pays nordiques, ainsi qu'en Autriche, en Italie, au Luxembourg et aux Pays-Bas, où les retraités subissent une pression fiscale importante. Cette situation est due au niveau élevé du taux de remplacement brut du régime obligatoire, mais aussi à la forte ponction fiscale pratiquée dans toute l'économie. Par conséquent, les différences entre les patrimoines retraite nets des pays sont bien moindres que celles entre leurs patrimoines retraite bruts.

Influence du salaire individuel

Dans neuf pays de l'OCDE, les faibles revenus ne sont pas soumis à l'impôt et paient moins de 1 % de taxes et cotisations. Dans neuf pays, les retraités qui perçoivent le revenu moyen ne sont pas assujettis à l'impôt, ou dans une très faible mesure.

Pour les revenus élevés, on observe moins de différences, la majorité des pays affichant un patrimoine retraite net compris entre quatre et neuf fois le salaire annuel. Les principales exceptions à cette tendance sont le Luxembourg et les Pays-Bas, avec un multiple de 11 pour les hommes et de près de 12.5 pour les femmes. C'est au Royaume-Uni que cet indicateur est le plus bas : il s'élève à 3.4 fois le salaire pour les hommes et 3.7 fois pour les femmes.

Pour ce qui est des pays non membres de l'OCDE, le patrimoine retraite brut est identique au patrimoine retraite net en Afrique du Sud, en Arabie saoudite, au Brésil, en Chine, dans la Fédération de Russie, en Inde et en Indonésie. Comme pour le patrimoine retraite brut, les résultats sont très différents d'un pays à l'autre : en Afrique du Sud, le patrimoine retraite net représente 1.3 fois le salaire moyen pour les hommes et 1.6 fois pour les femmes, alors qu'en Arabie saoudite, pays où ce patrimoine est le plus important, il s'élève à 18.4 fois le salaire moyen pour les hommes et 19.3 fois pour les femmes.

Il convient de noter que ces calculs ne portent que sur le volet « prestations » des systèmes de retraite. L'incidence des impôts et des cotisations acquittés par les personnes en âge de travailler sur leur niveau de vie une fois à la retraite, comparé à celui qu'elles avaient lorsqu'elles étaient en activité, est examinée ci-dessus dans l'indicateur « Taux de remplacement nets ».

Définition et mesure

Le patrimoine retraite net correspond à la valeur actualisée du flux des prestations de retraite, en tenant compte des impôts et des cotisations sociales dus par les retraités sur leur pension. Il est calculé et exprimé sous forme de multiple du salaire individuel brut annuel du pays concerné. On utilise le salaire brut comme élément de référence afin d'isoler les effets des impôts et des cotisations acquittés à la retraite de ceux qui ont été prélevés durant la vie active. Cette définition implique que les patrimoines retraite brut et net sont identiques lorsqu'aucun impôt sur le revenu ni cotisations ne sont prélevés sur les pensions de retraite.

Les impôts et les cotisations acquittés par les retraités sont calculés en fonction des prestations de retraite auxquelles donnent droit les régimes obligatoires à différents niveaux de salaire. Les calculs tiennent compte de l'ensemble des abattements fiscaux et allégements d'impôt classiques, ainsi que des avantages accordés sur les revenus au titre des

retraites ou aux personnes qui ont atteint l'âge de la retraite.

On trouvera le détail des règles fiscales qui s'appliquent aux retraités dans les descriptifs pays disponibles sur www.oecd.org/pensions/panoramades pensions.htm.

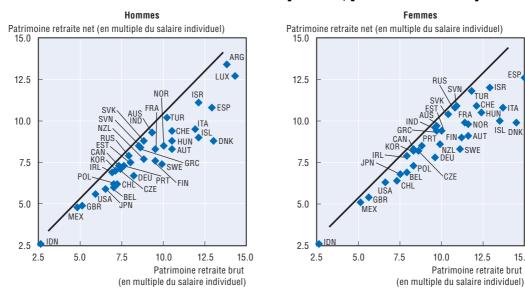
4.15. Patrimoine retraite net en fonction du salaire

	En multiple du salaire individuel moyen							En multiple du salaire individuel moyen					
-	0.5	1.0	1.5	0.5	1.0	1.5	-	0.5	1.0	1.5	0.5	1.0	1.5
-	Hommes			Femmes			-	Hommes			Femmes		
Pays de l'OCD	E						Pays de l'OCDE (suite)						
Australie	17.3	9.3	6.6	19.0	9.7	6.6	Norvège	13.6	8.5	6.4	15.8	9.8	7.3
Autriche	9.8	8.3	7.4	10.8	9.1	8.2	Pologne	6.5	6.2	6.1	7.7	7.3	7.2
Belgique	9.9	6.0	3.9	11.3	6.9	4.5	Portugal	9.7	7.3	7.5	11.2	8.5	8.4
Canada	12.9	7.3	4.9	14.6	8.3	5.5	Rép. slovaque	9.9	8.8	8.5	11.7	10.4	10.0
Chili	8.7	6.2	5.3	9.6	6.4	5.3	Slovénie	13.5	8.5	7.7	17.3	10.9	9.9
Rép. tchèque	12.0	7.1	5.5	14.0	8.2	6.3	Espagne	12.0	10.8	10.2	14.0	12.6	11.9
Danemark	14.4	8.8	7.0	16.1	9.9	7.8	Suède	9.8	7.4	8.6	10.9	8.3	9.6
Estonie	10.1	7.5	6.5	12.8	9.4	8.2	Suisse	10.7	9.4	6.3	12.5	10.9	7.3
Finlande	10.0	7.6	7.0	11.8	9.0	8.3	Turquie	11.6	10.2	10.2	13.4	11.8	11.8
France	9.7	8.3	6.6	11.6	9.9	7.9	Royaume-Uni	8.6	4.9	3.4	9.4	5.4	3.7
Allemagne	7.4	6.7	6.1	8.6	7.8	7.1	États-Unis	7.5	5.6	4.8	8.4	6.3	5.3
Grèce	11.9	8.4	7.3	13.3	9.4	8.1	OCDE34	11.4	8.1	6.9	13.1	9.3	7.8
Hongrie	8.8	8.8	8.7	10.5	10.5	10.3							
Islande	13.3	9.0	8.2	14.8	10.0	9.0	Autres grandes économies						
Irlande	13.8	6.9	4.6	15.7	7.9	5.2	Argentine	17.1	13.4	12.1	21.5	16.6	14.9
Israël	16.5	11.1	7.4	18.0	12.0	8.0	Brésil	15.5	16.1	17.3	18.2	18.9	20.3
Italie	10.9	9.5	8.9	12.5	10.8	10.1	Chine	19.1	15.2	13.9	19.7	15.3	13.8
Japon	8.0	5.9	4.9	9.3	6.8	5.7	Inde	12.4	9.3	8.2	13.0	9.6	8.4
Corée	10.6	7.0	5.2	12.3	8.2	6.0	Indonésie	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
Luxembourg	18.6	12.7	11.1	21.4	14.6	12.7	Fédération de Russie	9.5	7.9	7.3	13.3	10.8	10.0
Mexique	9.4	4.8	4.6	10.2	5.1	4.6	Arabie Saoudite	18.4	18.4	18.4	19.3	19.3	19.3
Pays-Bas	14.6	12.1	10.8	16.7	14.0	12.4	Afrique du Sud	2.6	1.3	0.9	3.3	1.6	1.1
NIIe-Zélande	15.4	7.7	5.1	17.3	8.6	5.8	UE27	10.8	8.4	7.3	12.6	9.8	8.5

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932969278

4.16. Patrimoines retraite net et brut par sexe, pour un salaire moyen



Note: Les échelles des deux graphiques ont été limitées à un patrimoine retraite brut égal à 15 fois le salaire individuel, ce qui exclut l'Arabie saoudite, le Brésil, la Chine et les Pays-Bas des deux graphiques, et l'Argentine et le Luxembourg du graphique portant sur les

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932966998

ESF

15.0



Extrait de:

Pensions at a Glance 2013 OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Patrimoine retraite net », dans *Pensions at a Glance 2013 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-19-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

